

DEC170885DCIF

Décision portant nomination de Madame Sonia DUVAL, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC170884DCIF du 8 mars 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Rafael MUELA, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, la lettre 6 mars 2017, réf. RH-1B/2017/03/2297, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Madame Sonia DUVAL, inspectrice des finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Sonia DUVAL, inspectrice des finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 15 mars 2017 en remplacement de Monsieur Rafael MUELA.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2017


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC 162898INSMI

Décision portant nomination de M. Olivier Goubet aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par les activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier Goubet, Professeur des universités est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les Alliances.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Goubet demeure affecté à l'UMR7352 (LAMFA) dirigée par Fabien Durand.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Olivier Goubet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

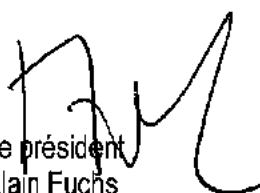
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **09 FEV. 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90